

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE

MONCHAUX-SORENG

Délibération n°2026/04/001

| |
|--|
| DATE DE CONVOCATION : 24/04/2026 |
| DATE D’AFFICHAGE : 24/04/2026 |
| NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 14 |
| OBJET : Budget commune : approbation du compte financier unique 2025 - Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Rouen au titre du contrôle de la légalité le et qu'elle a été publiée sur le site internet de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale/Blangy-sur-Bresle le Le Maire, Jean-Claude QUENOT |

L'an deux mil vingt six
Le vingt-neuf avril à 19H30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Jean-Claude QUENOT, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Claude QUENOT, Jacques DUCROCQ, Didier FLAMAND, Romain MAUBERT, Arnaud JACQUET, Thierry BLANGIER, Claude BOUTTE, Jérémy DUCLOYER
Mmes Véronique PLANCHIN, Maryse MELLIER, Coralie FROIDURE, Germaine QUATRELIVRES, Elise LEJEUNE, Mélanie VENDANGER, Céline LEFEBVRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Germaine QUATRELIVRES a été élue secrétaire.

Le Président à l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal le compte financier unique concernant le budget communal pour l'exercice 2025.

Le compte financier unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le compte financier unique à vocation à être appliqué au plus tard en 2027 pour les comptes 2026 conformément à l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024. La commune a souhaité anticiper cette échéance en adoptant le compte financier unique pour l'exercice 2025.

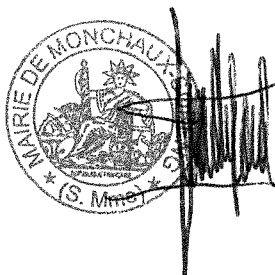
Le compte financier unique vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte financier unique pour le budget principal est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

| | Fonctionnement | Investissement | Total |
|-------------------------------|----------------|----------------|-------------|
| Recettes | 497 491,47€ | 70 935,96€ | 568 427,43€ |
| Dépenses | 442 398,73€ | 64 763,97€ | 507 162,70€ |
| Résultat de l'exercice | 55 092,74€ | 6 171,99€ | 61 264,73€ |
| Résultat antérieur reporté | 57 065,24€ | 151 747,76€ | 208 813,00€ |
| Restes à réaliser en recettes | 0,00€ | 0,00€ | 0,00€ |
| Restes à réaliser en dépenses | 0,00€ | 0,00€ | 0,00€ |
| Résultat de clôture | 112 157,98€ | 157 919,75€ | 270 077,73€ |



Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 076-217604412-20260429-2026_04_001_2-BF

Vu les articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans leur rédaction résultant de l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique ;
Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré hors la présence du Maire, par
14 voix POUR :

-adopte le compte financier unique de l'exercice 2025 ;

-arrête les résultats de l'exercice 2025 aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.